

AR Prefecture

063-216302588-20251212-DEL2025121206-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

DEL2025121206

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 10
PROCURATION : 2
VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

Présents : BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : COSTE Roger, DOURILLE Alain, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration : DOURILLE Alain à PEUDEVIN Mireille, VERNET Thimothée à COLLANGE katy

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : MOTION SUR LA MODIFICATION ET LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE BUDGETAIRE ANNONCEE SUR LES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION (ACI) ET NOS TERRITOIRES

A la suite des échanges durant ce dernier trimestre avec le Conseil Départemental et les 5 députés des circonscriptions du Puy de Dôme en raison des annonces budgétaires de l'Etat, l'association Détours nous fait part des conséquences des restrictions envisagées à l'échelle du territoire.

Après de nombreuses années de collaboration efficace, le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) subit, depuis deux ans, une érosion de ses financements publics.

En 2025 déjà l'association Détours, comme de nombreuses structures de l'insertion a perdu des postes, attribués par l'Etat en raison de premières coupes budgétaires.

En 2026, ce sont 229 millions d'euros supplémentaires qui devraient être retranchés, entraînant la suppression de près de 20 000 emplois en équivalent temps plein (6 000 en ACI, 5 000 en Associations Intermédiaires, 5 000 en Entreprises d'Insertion et 3 700 en Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion). Près de 60 000 personnes seraient ainsi privées d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme se voit contraint de recentrer ses financements sur son public prioritaire et ce dès 2026, à savoir les bénéficiaires du RSA (BRSA). Cette nouvelle orientation s'accompagnerait d'une augmentation de la participation financière, passant de 3 666 € à environ 4 000 € par poste en présence effective mais uniquement de ces BRSA. A toute fin utile, les conseillers départementaux par la voix de Madame FLORI DUTOIR ont demandé de quantifier les conséquences pour chaque structure concernée dont nous faisons partie.

AR Prefecture

DEL2025121206

063-216302588-20251212-DEL2025121206-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

De manière très tangible, pour Détours si la baisse d'activité de 15 % prévue dans le projet budgétaire de l'Etat pour 2026 ainsi que les modifications dans les modalités de financement par le département se confirmaient les conséquences seraient majeures.

En 2025, la réduction des allocations de postes (-2,84 pour les ACI et -0,98 pour l'EI) a déjà désorganisé les activités de Détours, entraînant des retards de chantiers et une perte de rentabilité. Une nouvelle baisse de financement en 2026 représenterait la suppression d'environ 7,26 ETP, soit à minima 10 parcours de personnes privées d'un parcours d'insertion (1 personne en parcours travail 26 h semaine 74% d'un Equivalent Temps Plein- ETP).

Concernant les baisses prévues actuellement par le département, les conséquences financières pour l'association s'élèveraient à environ 100 000 €, soit près de 60 % du financement actuel de 161 000€.

La conjugaison d'une perte financière sèche de 100 000 € ainsi que la perte d'activité dans les accompagnements entraîneraient pour Détours : le licenciement de 15 à 20 personnes en CDI ou en CDDI (contrat d'Insertion) environ 20% de ses effectifs et la fermeture de deux des huit sites gérés par l'association qui se trouverait ainsi totalement déstabilisée.

Détours ne fait pas de chantier pour « occuper » des salariés. Son action a un impact direct sur le territoire (cf. carte des lieux d'interventions + illustrations). La fermeture entraînerait également l'arrêt de services de proximité (entretien d'espaces verts, valorisation du patrimoine bâti) et à la fermeture d'un garage rural réalisant 250 à 300 réparations par an. Dans des territoires où les transports publics sont quasi inexistantes, une telle perte limiterait gravement la mobilité et l'accès à l'emploi pour de nombreuses personnes.

Considérant l'impact de ces restrictions budgétaires sur l'association et des répercussions directes sur le territoire liées à la fermeture de chantiers et à la déstabilisation de Détours qui se verrait dans l'obligation de licencier du personnel, le conseil municipal :

- **Interpelle** le gouvernement, les députés, les sénateurs pour que le projet de loi de finances 2026 n'impacte pas les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ;
- **Demande** au Conseil Départemental qui s'est toujours distingué par son engagement fort en faveur du financement des parcours en Ateliers Chantiers d'Insertion de ne pas appliquer cette nouvelle mesure en intervenant uniquement qu'auprès des bénéficiaires du RSA.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

